

Extrait de la circulaire adressée par la direction de l'intérieur du canton de Zurich [...]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **18 (1867)**

Heft 5

PDF erstellt am: **19.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784274>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ment touffue. Actuellement la tige n'a guère qu'une longueur de 7 pieds, mais il paraît qu'elle a été ensevelie jusqu'à 5 ou 6 pieds de hauteur, lors d'un bouleversement du jardin. L'état maladif dans lequel il se trouve, et qui entraînera fatalement son entier dépérissement si l'on n'y porte remède, doit probablement être attribué à l'épaisse couche de terre qui recouvre les racines dont les fonctions ont été de cette manière entravées ou complètement suspendues. Lors même qu'on ne saurait prouver que cet arbre soit échappé de l'époque où les environs immédiats de Schwyz étaient encore boisés, on peut être certain qu'il date d'un temps très-reculé.

Schwytz, le 9 octobre 1866.

Au nom de la société des forestiers suisses :

Le président, D.-C. GEMSCH.

Le secrétaire, M. KOTHING.

Extrait de la circulaire adressée par la direction de l'intérieur du canton de Zurich aux communes et corporations propriétaires de forêts, relativement à l'aménagement des forêts pendant l'année 1865/6.

Nous empruntons à cette circulaire les passages suivants qui contiennent des exhortations et des conseils pratiques à l'adresse des autorités communales :

1) On reconnaît généralement l'utilité des pépinières et bâtardières, et sauf quelques exceptions, on met beaucoup de soins à les établir et à les entretenir convenablement; en revanche les travaux préliminaires destinés à préparer le sol à cet usage ne sont pas exécutés partout avec les soins qui seraient nécessaires. Lorsque l'on veut tirer tout le profit possible de la pépinière, il faut retourner le sol un an auparavant jusqu'à une profondeur d'au moins 8 pouces, et même de 12 à 15 pouces, s'il est tenace et liant, en ayant soin toutefois de ne pas mettre à nu le sous-sol, on cultivera ensuite des pommes de terre pendant l'été, et on retournera la terre une seconde fois en automne afin que les mottes aient le temps de geler et de se briser pendant l'hiver. Si l'on ne peut procéder à ces travaux un an entier avant l'établissement de la pépinière, on le fera du moins avant l'hiver,

parce que les semis et les repiquages opérés sur un sol récemment défriché ne donnent pas des résultats favorables. On choisira un sol un peu liant dans un emplacement plat, abrité, occupé auparavant par un boisé vigoureux, de préférence à un sol léger, consacré à une autre culture, parce que le premier nourrit des plants plus vigoureux et favorise moins la multiplication des vers blancs et d'autres insectes nuisibles. On devrait, autant que possible, n'élever sur la même surface qu'une seule génération de plants, et élargir chaque année la pépinière dans un sens pour abandonner chaque fois, à l'autre extrémité, le plus ancien emplacement ; l'augmentation de frais qui résulte du défoncement du nouveau sol est amplement compensée par des avantages importants : les plants réussissent mieux ; les dommages causés par les vers blancs sont moins considérables, et de plus on peut se passer d'engrais.

2) La réussite des cultures ne dépend pas seulement de l'emploi de bons plants, mais aussi de la manière dont on les met en terre. La transplantation définitive ne peut s'effectuer d'une manière convenable que lorsque la terre est assez ameublie pour s'attacher facilement aux racines, or cette terre-là manque nécessairement sur les sols liants et tenaces si l'on ne creuse les trous destinés à recevoir les plants qu'au moment de la mise en terre. C'est ce dont on a pu se convaincre cette année : en effet les plantations sur les sols pesants et un peu frais n'ont pas pu être opérées à temps à cause de la température humide du printemps. Lorsque l'on veut planter sur un sol de cette nature, on devrait creuser les trous en automne et exposer ainsi pendant l'hiver le sol bien ameubli à l'action de la gelée, puis mettre les plants en terre au printemps ; c'est un moyen d'augmenter considérablement les chances de succès.

3) On creuse chaque année un grand nombre de fossés dans les forêts à sol humide ; mais il est rare que l'on use à cet effet des précautions nécessaires. Si l'on veut tirer un avantage réel et durable des travaux d'assainissement, on doit étudier les causes de l'humidité du sol et les écarter en creusant des canaux assez profonds pour que leur lit pénètre encore dans la couche imperméable ; il faut aussi que leurs parois aient une inclinaison convenable ; on devra ensuite les curer régulièrement toutes les années jusqu'à ce que le couvert du peuplement soit formé. Des fossés sans pente, qui ne sont pas calculés de manière à faire disparaître d'une manière définitive les causes de l'humidité, entraînent beaucoup de frais sans remplir aucunement le but.

4) On n'en est pas encore venu à traiter les taillis composés avec le même soin que les futaies. L'abatage des rejets de souche, le choix des réserves, le traitement du balivage et du sous-bois laissent toujours beaucoup à désirer. Si l'on veut que les taillis composés soient d'un rapport avantageux et livrent un produit matériel et pécuniaire aussi élevé que possible, il faut, en coupant les rejets, protéger les souches contre tout dégât et entretenir un nombre suffisant de baliveaux vigoureux, appartenant à des essences qui fournissent un bon bois de service sans incommoder le sous-bois par un trop fort couvert. On devra éclaircir le sous-bois ou du moins, lorsque cette opération ne paie pas ses frais à cause de la brièveté de la révolution, procéder à une expurgade des bois tendres pour préserver les bonnes essences, surtout celles qui ont été plantées, d'être étouffées sous le couvert et leur permettre de prendre le dessus. On fera ces coupes de bois tendres entre la 4^{me} et la 6^{me} année du sous-bois; on élaguera les baliveaux immédiatement après la mise à découvert; l'enlèvement des branches gourmandes pourra être combiné avec les coupes de bois tendres et les éclaircies.

5) Comme c'est d'ordinaire la valeur en argent qui est admise comme mesure dans la répartition des lots de bois sur pied, on peut craindre que la forte baisse survenue dans le prix des bois ne vienne à compromettre le produit soutenu des forêts.

C'est pourquoi il est urgent de rappeler aux administrations de communes que, dans le contrôle du produit soutenu, ce n'est pas la valeur pécuniaire plus ou moins grande, mais la grandeur de la surface exploitée et la quantité de bois coupé qui doivent être prises en considération, et que par conséquent une baisse dans les prix détermine aussi nécessairement une diminution dans la valeur respective des gaubes. Une remarque semblable s'applique aussi aux expurgades destinées à débarrasser les jeunes recrûs des bois tendres et des rejets de souches qui les encombrent. Le besoin de combustible est ce qui règle d'ordinaire la plus ou moins grande extension donnée aux expurgades, et dès lors il ne faut pas s'étonner si, après des hivers tempérés comme ceux que nous avons eus depuis plusieurs années, le zèle pour les opérations de ce genre se relâche d'une manière fort regrettable. C'est pourquoi nous nous permettrons de rappeler aux administrations communales que le but principal des expurgades n'est pas d'obtenir une quantité de combustible plus ou moins grande, mais de favoriser le développement normal des jeunes boisés.
